

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 10 septembre 2021

N° 2021 - 28

Nombre de délégués en exercice :	15	L'an deux mil vingt et un, le 10 septembre à 09 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département à Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.
Présents :	12	
Votants :	12	
Nombre de voix :	15	
Date de la convocation :	03 septembre 2021	

Présents : Mmes MAGNANI, PALMIE et QUINTARD,
MM. BELLOC, BESSEDE, LAMOLINAIRE, MERIEL, REGAMBERT,
SALOMON, VAISSIERES, VERIL et WEILL.

Absents excusés : MM. ASTRUC, DEPRINCE et JAZEDE.

Assistaient à la séance : M. GAILLARD (Paierie Départementale)
M. BOUNIOLS (CdC du Quercy Caussadais)
Mme FOURQUET (Syndicat Départemental des Déchets)
Mme MOULIS (Syndicat Départemental des Déchets)

OBJET : Fixation du nombre de Vice-Présidents

Après l'élection du Président, le Comité Syndical procède à l'élection des Vice-Présidents.

Cependant, au préalable, il appartient au Comité Syndical de se prononcer sur le nombre de postes de Vice-Présidents à créer.

L'article L 5211-10 du CGCT prévoit que « le nombre de Vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze Vice-Présidents.

Toutefois, si l'application de la règle définie à l'alinéa précédent conduit à fixer à moins de quatre le nombre des Vice-Présidents, ce nombre peut être porté à quatre. »

Selon la règle des 20% maximum, le nombre de Vice-Présidents ne peut pas excéder trois, l'effectif total étant de 15.

L'article 6.2 des statuts du Syndicat Départemental des Déchets précise que le nombre de Vice-Présidents ne peut pas être inférieur à quatre.

Le nombre de Vice-Présidents est donc fixé à quatre.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de créer 4 postes de Vice-Présidents.

*
**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **DECIDE** de la création de 4 postes de Vice-Présidents.

Fait et délibéré le 10 septembre 2021

Le Président,
Michel WEILL
